

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Janvier 2021

L'an 2021 et le 11 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents :** Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : ARNAULT Brigitte, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, DUHAUT Adeline, DUSSEAU Cindy, ROZÉ Sylvie, MM : BORDERIE Patrice, CORNET Philippe, d'ANDIGNÉ Constantin, MARSAIS Jean-Pierre, MONPOINT Sylvain, PILARD Vincent

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 13

après dépôt en Sous-préfecture de Loches

le :

et publication ou notification du : 13/01/2021

**Date de la convocation** : 04/01/2021

**Date d'affichage** : 13/01/2021

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

**Objet(s) des délibérations**

**Tableau des effectifs des emplois permanents.- réf : 2021/001**

Mme le Maire *de* VILLELOIN-COULANGÉ expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 11/01/2021 comme joint.
2. PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la MAIRIE DE VILLELOIN-COULANGÉ sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
3. DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

| Service       | Filière        | Grade/Emploi                                | Fonctions   | Temps de travail   | Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle | Postes pourvus | Postes vacants |
|---------------|----------------|---|---|--------------------|--|----------------|----------------|
| ADMINISTRATIF | Administrative | Adjoint administratif principal 1ère classe | Secrétaire de Mairie  | TC                 | Non  | Oui            |                |
|               |                | Adjoint administratif principal 2ème classe | Gérante de l'agence postale communale – adjointe secrétariat  | TC                 | Oui  | Oui            |                |
| TECHNIQUE     | Technique      | Agent de Maîtrise                           | Agent polyvalent des services techniques et des espaces verts | TC                 | Non  | Oui            |                |
|               |                | Adjoint technique                           | Agent polyvalent des services techniques et des espaces verts | TC                 | Oui  | Oui            |                |
|               |                | Adjoint technique principal 2ème classe     | Agent de nettoyage  | TNC<br>13,07/35ème | Oui  | Oui            |                |

### **Complément de compte-rendu:**

#### **Compte rendu de la réunion de la commission des bâtiments du 04/01/2021 :**

Un état des lieux du sous-sol de l'école a été fait. De nombreux matériels encombrant le passage et devront être triés, débarrassés et portés en déchèterie. Une cession ou don de certains mobiliers ou autres matériels aux communes proches sont envisagés après recensement. Le service mutualisation de la Communauté de Communes sera contacté.

La situation sanitaire imposant un temps de pause pour l'occupation publique de la salle des fêtes, les employés communaux vont refaire quelques peintures et changer des dalles du plafond du bar.

#### **Projets et investissements pour le budget 2021 :**

- À l'école, l'achat de mobilier et des aménagements sont prévus à l'intérieur et à l'extérieur.
- Les aires de jeux pour les enfants seront rénovées et la mise en place d'une installation sportive pour les plus grands sera étudiée au niveau du stade.
- Une commande de panneaux de signalétique routière est prévue.
- L'achat de nouvelles décorations de Noël est demandé.
- Un rétroprojecteur et un destructeur de documents pour le secrétariat de mairie sont également à prévoir.
- Concernant la voirie, la réfection de plusieurs tronçons seront inscrits dans le marché de voirie mutualisé avec la Communauté de Communes.

#### **Avancement des travaux d'aménagement rue de Nouans :**

L'entreprise SPIE, qui effectue les travaux d'effacement de réseaux pour le compte du S.I.E.I.L. continue d'avancer dans son planning qui prévoit la fin des travaux fin avril.

Entre temps, en fonction de l'avancement, l'entreprise COLAS interviendra enfin dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie sur la RD 760 prévus initialement en 2020. Ces travaux sont pilotés par l'Agence URBA 37 pour le compte de la commune et subventionnés en partie par le Département avec le F.D.S.R. et par l'Etat avec la D.E.T.R.

#### **Cérémonie des vœux du Maire :**

Il est malheureusement totalement impossible d'envisager l'organisation de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire cette année. Bien que rien n'égale ce moment de convivialité et de partage de la galette, des petits messages seront insérés sur le site Internet de la commune, sur l'application Panneau Pocket et bien sûr sur le bulletin municipal. Une petite carte sera également distribuée dans tous les foyers de la commune.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 12/01/2021  
Le Maire  
Maryse GARNIER